

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du vendredi 16 décembre 2016

- Délibération pour convention entre la commune et l'Ogec pour l'achat des ordinateurs
Suite à l'achat par l'Ogec d'ordinateurs pour l'école, la commune a obtenu une subvention dans le cadre de la DETR. Pour permettre le versement de cette subvention, il convient d'établir une convention entre la commune et l'Ogec afin que la commune puisse reverser la subvention à l'Ogec. Le conseil municipal donne son accord.
- DM pour ordinateurs
Pour permettre le versement de la subvention DETR à l'Ogec, il convient de faire une délibération modificative. Le conseil municipal donne son accord.
- DM budget centre d'accueil
La commune a fait un emprunt de 50 000 € sur le budget du centre d'accueil auprès de la Caisse d'épargne pour la mise aux normes accessibilité handicapé. Pour permettre le paiement des frais de cet emprunt (100 €) non prévus au budget, il convient de faire une délibération modificative. Le conseil municipal donne son accord.
- Location parcelles communales louées à Jeanine Peyrelong
Mme Jeanine Peyrelong loue une parcelle cadastrée CK 298 à la commune située en dessous de Bournac. Elle souhaite arrêter son bail. Le conseil municipal donne son accord pour ne pas renouveler son bail et décide de remettre cette parcelle à la location. Les personnes intéressées doivent faire un courrier à la mairie.
- Subvention voyage école Saint Front
Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'école de Saint Front pour l'organisation d'un voyage scolaire en fin d'année à Martigues. Le coût du voyage est de 356 € par enfant. Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention forfaitaire de 2 000 €.
- Délibération pour participation financière au contrat territorial du Haut-Lignon
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SICALA est porteur du contrat territorial du Haut Lignon visant à améliorer la qualité des eaux du bassin versant du Haut Lignon ainsi que celle des milieux aquatiques. La commune est sollicitée pour la mise en œuvre des actions situées sur son territoire pour un montant maximum de 229 €. Le conseil municipal donne son accord pour cette participation financière.
- Droit de préemption urbain vente Cortial – Graff
Mr Régis Cortial souhaite vendre à Melle Emmanuelle Graff une partie de son terrain situé au Pont. La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce terrain.
- Augmentation des tarifs communaux
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs communaux pour 2017 (loyers, tarifs eau et assainissement...).
- Délibération pour dossier DETR
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement et de requalification de l'entrée sud du bourg. Ce projet consiste en l'aménagement des bâtiments communaux (salle des fêtes et locaux techniques), l'amélioration des conditions de circulation, l'aménagement environnemental et paysager, la mise en place de signalisation et l'aménagement de zones de stationnement. Ce projet sera inscrit au budget 2017. Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention dans le cadre de la DETR pour le financement de ce projet.

- Paiement des dépenses d'investissement 2017
Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2016.

- **Questions diverses**

- * DPU vente Lhoste –Verdier

- La famille Lhoste lors de la vente de leur maison à Mr Clauzier, a décidé de vendre un bout de terrain situé entre leur maison et celle de Mme Verdier à Mme Verdier. Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur ce terrain.

- * Demande de subvention MFR de Chaumont

- La Maison Familiale Rurale de Chaumont dans laquelle étudie un enfant de Saint Front demande à la commune une subvention exceptionnelle. Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention.

- * Présentation des panneaux du projet signalétique

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal une première ébauche des panneaux d'information qui seront placés à l'entrée du bourg et sur les divers bâtiments communaux. Quelques modifications sont encore à apporter. Ces panneaux devraient être installés au printemps.

- * Délibération pour acceptation des dons de l'AASF (souscription clocher)

- La souscription pour la réparation du clocher a rapporté la somme de 3 425 €. Cette somme sera encaissée par l'association d'animation de Saint Front qui va reverser à la commune sous la forme d'un don le montant encaissé. Pour cela, il convient de délibérer. Le conseil municipal remercie chaleureusement les nombreux donateurs.

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 14 janvier 2017 à 10h30 à la salle des fêtes.